

Procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2023

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Catherine MENABE, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE

MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET et Antoine RAHON

Absents excusés :

Mme Paula COURIOL, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Paule-Emilie TERRASSE

MM Christian PETIT et Philippe ROMEUF.

Absents : Mme Anne Dominique POINTET

Pouvoirs :

Mme Paula COURIOL donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE

Mme Jacqueline EYMARD NAVARRO donne pouvoir à Mr Daniel PERRET

M. Christian PETIT donne pouvoir à M. Didier COURIOL

Les conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Antoine RAHON, à l'unanimité des membres présents, est désigné secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du 09/05/2023

Monsieur le maire rappelle les questions délibérées lors du précédent conseil du 09/05/2023 et les débats retranscrits dans le procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 – Attribution du marché de travaux d'extension et rénovation du pôle associatif

Monsieur Didier DUCROS, adjoint aux travaux, présente les offres réceptionnées lors de la consultation et le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre.

Mme Eveline REYMOND demande quel est le rôle du maître d'œuvre ? Monsieur le Maire répond que le maître d'œuvre est l'architecte qui travaille sur tous les aspects techniques de notre projet mais aussi qui analyse les offres du marché avec les bureaux d'études et économistes.

Monsieur Didier DUCROS précise que les travaux devraient démarrer le 11/09/2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer tous les lots en suivant le classement établi dans le rapport d'analyse des offres. Monsieur le Maire présente par la suite les subventions attribuées pour ce projet.

4 – Cession à titre onéreux d'une partie de parcelle de terrain privé de la commune située au niveau du 26 B chemin des Cités

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de céder la partie de la parcelle déclassée du domaine public lors du conseil du 09/05/2023.

Madame Catherine MENABE demande si la partie de parcelle que l'on vend concerne le parking de la maison d'habitation ?

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas du parking mais du talus où est situé le mur de soutènement.

Madame Isabelle ROMEAS demande si la commune a l'offre du futur acquéreur pour acheter cette partie de parcelle aux conditions énoncées par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire confirme que l'on a bien reçu l'offre écrite des futurs acquéreurs et qu'elle répond aux conditions évoquées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la cession de cette parcelle de terrain.

5 – Travaux d'éclairage public remplacement feux tricolores de la Rcade

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public cités en objet.

Monsieur Antoine RAHON demande de quel feux il s'agit ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de celui à côté de la pharmacie qui est régulièrement en panne.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces travaux.

Questions diverses :

Monsieur François BRENAS demande si la commune ne pourrait pas installer un « cédez le passage » au croisement du chemin de Jalavoux et de la sortie de la Rue du Gour/ Rue des Jardins.

Monsieur le Maire et Madame Josiane VARENNE lui répondent que cette priorité à droite permet de faire ralentir les véhicules.

Monsieur le Maire souhaite que soit étudié le projet de mettre tout le coteau d'Aiguilhe en zone 30.

Monsieur le Maire présente également le nouveau Contrat Territorial Loire Montagne qui vient d'être signé. Dans le cadre de ce contrat, l'EPAGE Loire Lignon mène un programme de travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau. Deux projet concernent Aiguilhe :

Dans un premier temps, l'EPAGE Loire Montagne va détruire les renouées du Japon en aval du Pont Tordu et dans un deuxième temps, sera effectué l'aménagement en génie végétal de substitution au mur vétuste en rive droite en aval du vieux pont du chemin de Bouthezard.

Monsieur le Maire informe également les conseillers que le nouvel espace d'accueil du rocher Saint-Michel a ouvert ses portes depuis le 12/06/2023.

Enfin Monsieur Daniel PERRET fait un compte-rendu de la réunion avec les associations concernant le déménagement du matériels des associations du pôle associatif à la salle polyvalente en vue des travaux de rénovation du pôle associatif.

Il est également convenu de réunir plus régulièrement les commissions municipales.

La séance est levée à 20h15

Le maire

Daniel JOUBERT



Le secrétaire de séance

Antoine RAHON